

ATTAKMILI POUR UNE RETRAITE CONFORTABLE



Hatim Benmiloud
Chef de Division de la Relation
Clientèle à la CMR

ATTAKMILI EST UN RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIF LANCÉ PAR LA CMR. A QUI EST-IL DESTINÉ ?

Attakmili est une retraite complémentaire élaborée en étroite collaboration avec les services du Ministère des Finances et est exclusivement destinée aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, aux agents des collectivités locales et aux employés de certains établissements publics leur permettant de disposer, s'ils le souhaitent, d'un complément de retraite à la fin de leur carrière.

ATTAKMILI est géré selon le principe de la capitalisation individuelle. L'affilié décide du montant de cotisation mensuelle reflétant ses aspirations futures en matière de retraite. L'ensemble de ces cotisations constitue un fonds qui est au fur et à mesure placé, pour donner en fin d'exercice, un taux de rendement totalement distribué sur les livrets de nos affiliés.

A l'âge de la retraite, l'affilié peut, à sa convenance, percevoir les droits constitués en capital et/ou en rente certaine ou viagère.

POURQUOI UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ? ET QUELS SONT LES AVANTAGES D'ATTAKMILI ?

Aujourd'hui, la retraite complémentaire devient nécessaire eu égard notamment à l'entrée tardive sur le marché du travail, nos affiliés n'atteindront certainement pas une durée de service leur permettant un niveau de pension convenable. ATTAKMILI peut également être la solution pour les cadres supérieurs qui

ont un salaire conséquent dont quelques composantes ne sont pas prises en compte lors du calcul de la pension. Il permet donc un avantage fiscal certain et automatique, une bonne rentabilité et une souplesse dans le mode de fonctionnement. Les taux de rendement réalisés sont parmi les plus élevés (7,01% étant le minimum réalisé depuis 2006, c'est-à-dire depuis la création du régime) et les bénéfices réalisés sont intégralement distribués.

ATTAKMILI offre également la possibilité de modifier à la hausse ou à la baisse ou d'interrompre les cotisations à tout moment (sans pour autant rompre le contrat)...

POUVEZ-VOUS NOUS DONNER PLUS D'EXPLICATION SUR CET AVANTAGE DE DÉFISCALISATION ?

Les cotisations au titre du régime ATTAKMILI sont déductibles de l'IR et cela sans aucune limite pour les personnes disposant d'un revenu salarial uniquement.

Le régime ATTAKMILI a la particularité de faciliter l'accès aux avantages fiscaux en adoptant des conventions avec les organismes payeurs de nos affiliés dispensant ces derniers de démarches administratives souvent lourdes et compliquées. Le prélèvement comme la déductibilité se font donc automatiquement, permettant ainsi d'intégrer directement et immédiatement le gain fiscal dans la cotisation mensuelle qui devient à son tour générateur de revenus. De plus, au départ à la retraite, les droits constitués en capital ou en rente bénéficient d'un abattement fiscal au titre de l'IR de 55%.

POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UNE SIMULATION POUR AVOIR UNE IDÉE CONCRÈTE SUR CE QUE TOUCHERA UN RETRAITÉ GRÂCE À CE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ?

En prenant un taux de rendement moyen de 4,5%, sachant que c'est une hypothèse prudente du fait que le taux minimum réalisé jusque-là fut de 7,11%, en supposant qu'aucun versement exceptionnel n'ait été effectué et en cotisant seulement 300 DH par mois pendant

30 années, le futur retraité peut disposer d'un capital de sortie d'environ 225.000 DH. D'un autre côté, en cotisant 300 DH par mois pendant 10 ans sur 10 ans. En retenant les mêmes hypothèses et en cotisant 1.000 DH par mois pendant 30 années, à 60 ans on dispose d'un capital d'environ 255.000 DH ou d'une rente mensuelle moyenne sur 10 ans d'environ 2.600 DH.

COMMENT SOUSCRIRE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ATTAKMILI ?

Il est facile de devenir affilié d'ATTAKMILI en remplissant simplement une demande d'affiliation et une autorisation de précompte téléchargeables sur le site web de la caisse www.cmr.gov.ma ou en se rendant à tout siège ou à nos délégations régionales (Marrakech, Laayoune, Tétouan, Fès, Oujda et Casablanca).

ON PARLE DE DÉFICIT DES RÉGIMES DES RETRAITES, ATTAKMILI PEUT-IL ÊTRE IMPACTÉ ?

Tous régimes par répartition de par le monde atteignent leurs limites à un instant donné. Naturellement, et à ses débuts, un régime dispose de plus de cotisants que de bénéficiaires. La tendance, au fil du temps, s'inverse (dégradation du rapport démographique du régime). Un régime par répartition appelle une solidarité intergénérationnelle où les actifs financent les retraités. ATTAKMILI obéit, quant à lui, à un autre mode, celui de la capitalisation où l'individu finance sa propre retraite et par conséquent détermine, dès aujourd'hui et selon son rythme, le niveau de vie qu'il souhaite avoir pour demain. De plus, la gestion des régimes est séparée et la frontière y est étanche. ATTAKMILI ne peut être impacté par le déficit des régimes de retraites.





LA RETRAITE **ATTAKMILI** L'EXCELLENCE DE VOTRE AVENIR

Cher(e) affilié(e),

Avez-vous songé à votre revenu au moment de votre retraite de la vie active ? Votre Caisse de Retraite l'a fait pour vous en mettant en place, et dans le cadre du régime complémentaire, le produit Attakmili, qui vous permettra d'agir dès aujourd'hui, sur votre niveau de vie de demain.

Le régime de retraite complémentaire Attakmili est

...Souple,

Vous avez la possibilité de :

- choisir un montant de cotisations selon votre capacité d'épargne (à partir de 50 DH par mois);
- modifier le montant de vos cotisations ou les suspendre provisoirement en cas de difficultés financières;
- effectuer des versements exceptionnels à partir de 1 000 DH ;
- disposer de votre épargne après cinq ans d'affiliation (*) ;
- recevoir votre épargne sous la forme qui vous convient : un capital, une rente certaine, une rente viagère ou une combinaison entre l'option « capital » et « l'option rente ».



...Fiscalement avantageux,

- Vous bénéficiez de la déductibilité à la source et ce, sans aucune démarche spécifique;
- Vous profitez de l'abattement fiscal de 55% au titre des droits constitués, et ce quelque soit le mode de sortie choisi (capital ou rente).

...Rentable,**

Vous fructifiez votre épargne grâce à des rendements financiers des plus performants sur le marché de l'épargne.

... Et économique.

Des frais de gestion très réduits en raison de la vocation sociale de la Caisse Marocaine des Retraites.



rendez-vous au siège de la CMR ou à nos délégations régionales (Laayoune, Oujda, Tétouan, Casablanca, Fès, Agadir, Marrakech)

Pour souscrire à Attakmili, connectez- vous sur www.cmr.gov.ma ou

(*) : Selon les conditions d'application suivantes :

- 97% de l'épargne revalorisée si vous avez entre 5 et 10 ans d'affiliation ;
- 100% de l'épargne revalorisée si vous avez plus de 10 ans d'affiliation.

(**) Taux de rendement servi au titre de l'année 2011 est de 7.11%.

pour plus d'informations, composez le +212(0)5.37.56.75.75 ou contactez-nous via notre adresse électronique :

attakmili@cmr.gov.ma